



Avril 2020

« Relancer l'économie par les énergies renouvelables » Propositions du SER

La crise sanitaire qui frappe l'économie mondiale depuis plusieurs mois va générer des bouleversements majeurs. L'économie française est violemment impactée et il faudra du temps pour que l'ensemble des indicateurs socio-économiques retrouvent une trajectoire positive.

Cette situation particulièrement difficile nous donne néanmoins, collectivement, une opportunité inédite : celle d'ancrer, enfin et pour longtemps, la transition énergétique dans les choix économiques, politiques et énergétiques de notre pays et d'en faire un levier essentiel au redémarrage de l'économie et de renforcer des productions nationales, conditions indispensables de la souveraineté de la France, dont l'insuffisance a été soulignée par la crise sanitaire.

La transition énergétique fondée sur le développement des énergies renouvelables constitue, dans le secteur de l'énergie, la bonne réponse à la crise que nous traversons. Depuis plusieurs semaines, les différentes formes d'énergies renouvelables ont démontré leur très grande résilience sur le plan technique, en participant de manière importante à la sécurité d'approvisionnement du pays.

Dans les prochains mois et années, elles permettront d'apporter des réponses concrètes aux trois objectifs qui devront orienter le plan de relance : favoriser la **création d'emplois et de valeur ajoutée dans nos territoires, décarboner notre économie**, seule garantie de générer des emplois et des activités durables, et **développer la filière industrielle des énergies renouvelables en France**. Sur la base d'un marché intérieur solide, les entreprises françaises seront par ailleurs mieux armées pour l'Export sur un marché annuel représentant près de 300 milliards d'euros.

La mise en œuvre de la Programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) adoptée fin avril doit constituer le pivot central de cette stratégie. Le développement des énergies renouvelables tel que prévu par **la PPE va, en effet, engendrer un très puissant dynamisme économique¹** :

- En 2028, les énergies renouvelables généreront 21 milliards d'euros de valeur ajoutée en France et représenteront 236 000 emplois (équivalents temps plein – ETP) directs et indirects. Une stratégie de densification du tissu industriel situé en France, en réduisant de moitié les taux d'importation, permettrait de générer 14 milliards d'euros supplémentaires sur la période de la PPE
- L'emploi sera le premier bénéficiaire de cette activité, les salaires correspondant à environ 50% de la valeur ajoutée créée.

¹« Evaluation et analyse de la contribution des énergies renouvelables à la France et ses territoires », 2020, étude du SER réalisée par EY. Télécharger la synthèse de l'étude [ici](#).

- Ces emplois et cette valeur bénéficieront de manière quasi-homogène à l'ensemble des territoires, et notamment aux communes et intercommunalités qui bénéficieront directement de près d'un tiers des retombées fiscales générées.

Dans ce contexte, le SER formule des **propositions transversales** pour un plan de relance accompagné de **propositions sectorielles** pour chaque filière d'énergie renouvelable. Ces propositions, dont certaines ne prendront tout leur sens que si elles sont appliquées au niveau européen, ont été identifiées sur la base des critères suivants :

- Elles facilitent la reprise économique en permettant **d'accélérer le développement des énergies renouvelables**, dans le respect du calendrier défini par la PPE ; la priorité a été donnée aux mesures ayant le plus grand impact sur le déploiement de volumes additionnels ;
- Leur **impact budgétaire est limité, voire nul** ;
- Elles sont relativement **aisées à mettre en œuvre**.

1. Mesures par filière : Géothermie

- **Mesure 1 : Mettre en place au moins un animateur spécialiste de la géothermie par région administrative (mesure inscrite dans la PPE)** et dans un second temps, mettre en place des animateurs chaleur/froid renouvelable à une maille inférieure. A l'instar du bois énergie, l'objectif est de disposer d'un réseau d'animateurs géothermie formés par grande région. Cette mesure, à fort impact sur la filière, contribuera à sa promotion. Ces animateurs auront un rôle de relais de formation et d'information tant pour les particuliers que pour les décideurs et les institutionnels publics ou privés.
- **Mesure 2 : Lever les freins réglementaires et alléger les procédures des projets de géothermie de surface soumis à code minier en adaptant le cadre de la Géothermie de Minime Importance (GMI).** A l'instar des travaux menés en 2019 sur la modification du cadre réglementaire de la géothermie profonde, notamment *via* l'ordonnance n°2019-784 de juillet 2019 et du projet de Loi portant réforme du code minier, les professionnels de la géothermie souhaitent que le cadre de la GMI puisse également être adapté afin de lever les freins réglementaires et d'alléger les procédures administratives des projets de géothermie de surface. Dans le but de favoriser le recours à la géothermie dans les futurs projets de construction, le SER propose notamment de clarifier, et si nécessaire d'assouplir, le critère de 50W/mètre linéaire, ainsi que de remonter le seuil de 500 kW à 2 MW échangés avec le sous-sol. Ces simplifications ne nécessiteraient pas d'investissement supplémentaire de la part de l'Etat ou des collectivités locales.
- **Mesure 3 : Maintien dans le cadre du plan de relance du soutien à la géothermie électrique en métropole** de façon à développer un portefeuille de projets significatifs et représentatifs sur le plan géographique et des opérateurs afin, en particulier, d'accélérer le développement d'une production de Lithium nationale pour alimenter les usines de batteries en projet en France et en Europe. **Enjeux** : production souveraine de Lithium, développement avec la cogénération (chaleur renouvelable) de l'économie agricole (serres, piscicultures,...) favorisant les circuits courts alimentaires. Les opérateurs de la filière ont, à ce jour, investi plus de 100 millions d'euros dans la recherche et le développement et dans la construction de centrales de production. L'achèvement des premières centrales devait permettre de consolider la filière française en intégrant l'expertise développée dans la filière pétrolière aujourd'hui à l'arrêt sur le territoire national et en diminuant le recours à des entreprises œuvrant dans le monde pétrolier dont les coûts sont très élevés. Le fait de disposer d'un

potentiel important sur le territoire national et à l'international est un réel atout pour la filière. La géothermie profonde **offre également l'opportunité d'extraction du lithium** présent dans les eaux géothermales. Une extraction significative de cette ressource sur une dizaine de centrales géothermiques pourrait représenter l'équivalent de **6 % de la production mondiale de lithium** (enjeu industriel, notamment pour la mobilité électrique) et une garantie de souveraineté de la France sur la filière mobilité verte + batteries. Le développement de projets en milieu rural répond également à l'enjeu de développement de l'agriculture (serres, séchage) à proximité des lieux de consommations (circuits courts).

- **Mesure 4 : Créer un Fonds Innovation Géothermie** extrait du Fonds Chaleur pour permettre de mener des études ou des programmes techniques démonstrateurs partagés avec toute la filière. Ce fonds permettra avec souplesse de mener études visant à fiabiliser les opérations existantes et développer le recours à la géothermie par le transfert technologique de l'oil & gas vers les EnR.
- **Mesure 5 : Généraliser au sein du Fonds Chaleur l'emploi de « l'arbre des choix »** (EnR Choix), et assurer un **traitement des demandes au fil de l'eau** plutôt qu'un fonctionnement par appel à projet. Inclure dans l'assiette éligible les dépenses liées à la mise en place d'émetteurs réversibles et/ou basse température.
- **Mesure 6 : Rendre à nouveau éligibles les déciles 9 et 10** au Crédit d'Impôt pour la Transition Énergétique (CITE)